

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL – AVENANT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Vu l'article L. 452-46 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération 2020-284 en date du 13/10/2020, relative au renouvellement du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Cantal avec COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE sur la période 2021-2024 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Considérant l'augmentation importante des taux pour 2023 ;

Concernant les agents affiliés à la CNRACL, il est proposé de modifier comme suit :

Risques	Franchise	2022		2023	
		Taux	Options	Taux	Options
Décès	/	0.15%	Oui	0.15 %	Oui
Accident du travail et maladie professionnelle	sans franchise	1.01%	Oui	1.26 %	Oui
Congés longue maladie et congés longue durée	sans franchise	1.74%	Oui	2.17%	Oui
Temps partiel thérapeutique, disponibilité pour raisons de santé	Inclus dans les taux				
Congés Pathologique, Maternité, paternité,	sans franchise	0.86%	Oui	1.07 %	Oui
Maladie Ordinaire	5 jours consécutifs	2.64%	Oui	3.30 %	Non
	10 jours consécutifs	2.19%	Non	2.74%	Non
	20 jours consécutifs	1.74%	Non	2.17 %	Non

Taux Global - >

6.40 %

4.65 %

Concernant les agents affiliés à l'IRCANTEC il est proposé de modifier comme suit :

Risques	Franchise	2022		2023	
		Taux	Options	Taux	Options
Accident du travail et maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité, temps partiel thérapeutique	sans franchise	1.40 %	Oui	1.95	Non
Maladie ordinaire	10 jours de franchise				

Taux Global - > 1.40 % 0.00 %

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE MODIFIER à compter du 1^{er} janvier 2023, les risques couverts par le contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir Saint-Flour Communauté contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale pour les agents affiliés à la CNRACL comme indiqué ci-dessus ;**
- ✚ **SUPPRIME à compter du 1er janvier 2023, les risques couverts par le contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir Saint-Flour-Communauté contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

POUR : 61 VOIX

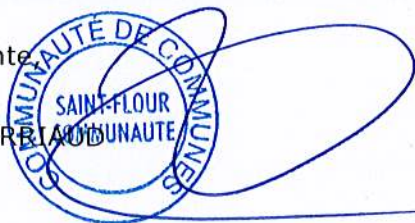
CONTRE : 1 (MME Ghislaine DELRIEU)

ABSTENTION : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARBIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221115-DELIB2022-258-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022